



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA MOSELLE

	DIFFUSION			
	EXEC	INFO	Suite à donner	Original
CdS				
Adj CdS				
DPEN				
DIEP				
DGVEEP	x	31		
DCMAT				

Direction des libertés publiques
Bureau de l'utilité publique et de l'environnement

Affaire suivie par :
Roland LANGENFELD

Tél. 03.87.34.88.87.
Mél : roland.langenfeld@moselle.gouv.fr

DREAL LORRAINE

3 NOV. 2011

677L
Service RMN

BORDEREAU D'ENVOI

à

**Monsieur le Directeur Régional
de l'Environnement, de l'Aménagement
et du Logement**

Service Ressources et Milieux Naturels

**Greenpark
2, rue Augustin Fresnel
57071 METZ CEDEX 3**

A l'attention de M. Bruno POTIN

METZ, le 28 octobre 2011

Désignation des pièces	Nombre	Observations
<u>OBJET</u> : Arrêté portant approbation du document d'objectifs du site NATURA 2000 FR4112006 « Forêts, étangs et rochers du Pays de Bitche ».	1	En retour après signature, pour attribution.

Le chef du bureau de l'utilité publique
et de l'environnement


Roland Langenfeld



PREFET DE LA MOSELLE

Direction Régionale
de l'Environnement, de l'Aménagement
et du Logement Lorraine

Service ressources et milieux naturels

ARRÊTÉ n° DREAL-RMN-44

en date du 28/10/2011

portant approbation du document d'objectifs du site Natura 2000 FR4112006 « Forêts, étangs et rochers du Pays de Bitche »

LE PREFET DE LA REGION LORRAINE
PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE EST
PREFET DE LA MOSELLE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

Vu la directive n° 2009/147/CE du Parlement Européen et du Conseil du 30 novembre 2009 (version codifiée) concernant la conservation des oiseaux sauvages ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 414-2, R.414-8 à 12 ;

Vu l'arrêté ministériel du 5 juillet 2005 portant désignation du site Natura 2000 FR4112006 « Forêts, étangs et rochers du Pays de Bitche » (zone de protection spéciale) ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1 juin 2007 fixant la composition du comité de pilotage du site Natura 2000 FR4112006 « Forêts, étangs et rochers du Pays de Bitche » ;

Vu l'arrêté préfectoral DCTAJ-2010-110 du 14 juin 2011 portant délégation de signature en faveur de Monsieur Olivier du CRAY, Secrétaire Général de la préfecture de la Moselle ;

Vu les travaux du comité de pilotage du site et notamment sa réunion du 9 juin 2011 portant avis favorable sur le document d'objectifs ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Moselle ;

Arrête

Article 1 : Le document d'objectifs du site Natura 2000 FR4112006 « Forêts, étangs et rochers du Pays de Bitche » annexé au présent arrêté est approuvé.

Article 2 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Moselle et transmis aux maires des communes membres du comité de pilotage susvisé. Le document d'objectifs du site Natura 2000 FR4112006 « Forêts, étangs et rochers du Pays de Bitche » est tenu à la disposition du public à la DREAL Lorraine ainsi que dans les mairies des communes précitées.

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture de la Moselle, la sous-préfète de Sarreguemines, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Lorraine, le directeur départemental des territoires de Moselle sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Metz, le 28/10/2011

Le Préfet,
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général

Olivier du CRAY